BUDGET PRINCIPAL

REPRISE DES RESULTATS 2013 PAR ANTICIPATION AVANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Budget 2014 reprend par anticipation les soldes comptables de l'exercice 2013 des deux Communautés de Communes avant fusion. Les chiffres définitifs seront approuvés aux Compte Administratifs 2013.

Les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 font apparaître :

Pour la section de fonctionnement :

- **un excédent de 583 711 €** qu'il convient d'inscrire au Budget 2014 en recettes de fonctionnement correspondant aux soldes suivants :
  - Communauté de Communes du Pays de Lourdes = 544 814 €
  - Communauté de Communes de la Baronnie des Angles = 38 897 €

Pour la section d'investissement

- **Un excédent de 63 167 €** qu'il convient d'inscrire au budget 2014 en recettes d'investissement correspondant aux soldes suivants :
  - Communauté de Communes du Pays de Lourdes = 69 955€
  - Communauté de Communes de la Baronnie des Angles = - 6 788 €

EQUILIBRE DU BUDGET

Le Budget 2014 s'équilibre :
- en section de fonctionnement à la somme de 19 264 299 €
- en section d'investissement à la somme de 4 680 412 €

Soit un total pour les deux sections de 23 944 711 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Opérations exercice	19 264 299,00	18 680 588,00	2 278 975,00	1 953 725,00
Résultat reporté N-1		***583 711,00***		***63 167,00***
Restes à réaliser			2 401 437,00	2 663 520,00
TOTAL	**19 264 299,00**	**19 264 299,00**	**4 680 412,00**	**4 680 412,00**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général = 3 701 008 €

Augmentation de 309 664 € par rapport au réalisé 2013 Ccpl avant fusion correspondant :

- A la gestion de deux écoles et d'un centre de loisirs supplémentaires suite à la fusion
- A la hausse des denrées alimentaires pour le service de la restauration scolaire
- A l'augmentation de la tva
- Aux dotations pour divers équipements nécessaires à la mise en place des rythmes scolaires
- A la hausse du coût de la collecte des déchets ménagers (périmètre élargi)

012 - Charges de personnel = 4 969 584 €

Augmentation de 694 122 € par rapport au réalisé Ccpl avant fusion correspondant :

- au transfert des agents de l'ex CCBA suite à la fusion et d'un agent du Sirom à compter de juillet 2014
- à la revalorisation de la grille indiciaire des catégories C
- à l'augmentation des cotisations vieillesse et Cnracl
- à la mise en place des rythmes scolaires
- au remplacement d'agents en maladie ou en congés maternité
- aux promotions accordées aux agents dans le cadre des avancements de carrières

L'effectif au 1er janvier 2014 est de 114 agents titulaires ou stagiaires et 27 agents non titulaires.

014 - Atténuations de produits = 4 861 059 € (4 569 846 € en 2013)

- FPIC = estimé à 308 000 €
- FNGIR = 1 984 872 €
- Attributions de compensation aux communes = 2 568 187 €
  (le montant définitif 2014 sera ajusté après réunion de la commission d'évaluation des charges transférées)

65 - Versements des participations et subventions = 4 850 705 € (4 428 328 € en 2013)

Dont Versement de subventions

Crèche Saint Vincent de Paul	710 000 €
Halte Garderie La Souris Verte	215 000 €
La Ludothéque	37 500 €
Ogec Lourdes contrat d'Association	471 500 €
Comité d'Entraide	30 000 €
MCEF Salon Pyrénéen	2 000 €
Ecole Honoré Auzon	6 648 €
Ecole primaire du Lapacca	6 032 €
Ecole Arcizac ez Angles	315 €
Ecole Lézignan	720 €
Ecole d'Anclades	324 €
Ecole Loubjac	1 500 €
Ecole Poueyferré	2 016 €
Ecole Saint Elisabeth	764 €
Ecole Massabielle	7 384 €
Ecole Monseigneur Méricq	295 €
Ecole Immaculée de Soum	2 624 €
OGEC Saint Pé	21 553 €
OGEC Lourdes Coopérative	18 294 €
Ski Club Lourdais	4 573 €
Lourdes Hautacam	4 573 €
Centre des risques majeurs	5 000 €

Et Versement de participations aux syndicats

Syndicat mixte traitement déchets 65	*2 511 756 €*
Scot	*20 831 €*
Syndicat mixte Agedi	*1 500 €*
Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves	*120 000 €*
Syndicat mixte aéroportuaire Pyrénia	*356 000 €*
Conseil Général ligne Madrid 8 mois	*40 000 €*
Conseil Général ligne Barcelone (non payé en 2013)	*35 000 €*
Sirom (6 mois)	*40 000 €*
Observatoire de l'habitat	*1 200 €*

66- Charges financières (intérêts emprunts) = 182 191€ (101 871 € en 2013)

Le remboursement en intérêts de la dette s'élevant à 182 191 € tient compte :

- D'un emprunt transféré suite à la fusion pour 108 661 €
- D'emprunts contractés fin 2013 débloqués en 2014 afin de financer les travaux d'aménagement de la zone Cap Aéro Pyrénées, l'école de St Pé et divers investissements pour l'environnement (bacs collecte Om - conteneurs enterrés - déchetterie : annuités supportées par la Teom).

Compte tenu de ces nouveaux emprunts, l'encours de la dette est porté à 5 842 576 €, ce qui représente un ratio de 280,48 €/habitant.

67 - Charges exceptionnelles = 4 500 €

Participation annuelle aux terrains multisports d'Adé, Poueyferré et St Pé de Bigorre.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I – LA FISCALITE

De manière à recevoir 1 667 528 € de produit fiscal supplémentaire nécessaire à l'équilibre du budget, il est nécessaire de faire évoluer les taux d'imposition de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 32,59 %
- Taxe d'Habitation : 11,68 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4,44 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 4,20 %

Il convient d'ajouter aux produits de ces taxes les autres composantes de la fiscalité professionnelle unique, à savoir :

- CVAE, les allocations compensatrices, le produit taxe additionnelle FNB, la TASCOM et les IFER

La totalité du produit fiscal brut ainsi obtenu s'élève à 9 619 165 € duquel il convient de déduire le FNGIR pour 1 984 872 €.

La fiscalité nette nécessaire à l'équilibre du budget 2014 s'élève à 7 634 293 €.

En ce qui concerne l'environnement, les dépenses de ce service sont équilibrées par :

- **La TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères)** qui n'augmente pas par rapport à 2013 pour les communes de l'ex CCPL :
  - Porte à porte : 14,37 %
  - Points de regroupement : 13,47 %
    - Pour un produit total attendu de 4 363 036 €
  - Indemnisation crues juin 2013 pour 107 380 €

Dans le cadre de l'harmonisation des taux sur l'ensemble du territoire, ces taux sont toutefois supérieurs sur 3 communes de l'ex CCBA par rapport à leurs taux 2013. Cependant, l'effet fusion bénéfique au niveau de la TH sur ces mêmes communes permet de compenser en partie la hausse de la Teom.

- **La Participation à la déchetterie** des autres collectivités qui s'élève à 49 450 €
- **Les reprises de matériaux et régularisations Smdt65** qui sont estimées à 457 887 €

II – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Le montant de la **DGF** baisse de 120 000 € et s'élève à 3 049 461 €

III – LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions **Caf et Conseil Général** pour les accueils de loisirs, le Relais d'assistantes maternelles s'élèvent à 355 600 €
Les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs pour 470 950 €
Les remboursements concernant le personnel (indemnités journalières) sont estimés à 80 000 €.

LES INVESTISSEMENTS 2014

En ce qui concerne la section d'investissement, le débat d'orientation budgétaire a permis d'exposer les projets d'investissements qui seront réalisés en 2014.

Récapitulatif des principaux investissements 2014

Médiathèque :

- Ordinateurs/licences/ pour la médiathèque et la cyber base pour 13 700 €
- Tablette/liseuse/caméscope pour 1 500 €
- Serveur pour 5 000 €
- Provision travaux chaufferie pour 10 000 €

Service environnement

- achat de bacs à ordures ménagères pour 20 000 €
- acquisition d'un terrain à la déchetterie (27 000 €) + mise aux normes (90 000 €)
- installation de 3 nouveaux sites pour les conteneurs enterrés (99 000 €)

Bâtiment communautaire- services administratifs / Tic

- Investissements informatiques = 49 100 € dont refonte du site internet et logiciel enfance jeunesse
- acquisition de mobilier de bureau pour 1000 €
- travaux aménagement bureaux pour 4 500 €
- outillage divers = 6 000 €

Affaires scolaires et périscolaires

- Centre aéré lourdes – travaux prioritaires pour 27 000 €
- Travaux dans les écoles pour 312 492 €
- Acquisition de matériel informatique, de mobilier et d'agencements divers pour 79 256 €
- Acquisition d'un camion destiné à la livraison des repas (42 500 €) et d'un véhicule pour les éducateurs piscine (16 550 €)
- Construction de l'école de St Pé pour 1 693 330 €

Economie

- Extension de la zone du Monge- acquisitions foncières et études pour 505 068 €
- Zone de Saux : fonds de concours de 100 000 € à la Ville de Lourdes qui porte l'opération

Fonds de concours :

- Commune de Poueyferré : 50 000 € pour la salle multisports neutralisé par un versement de la commune de Poueyferré à la CCPL de 50 000 € pour la construction de l'école

Le remboursement du capital de la dette s'élève pour 2014 à 381 000 €.

<u>Pour financer les investissements</u> , il convient de tenir compte :
D'une part pour l'ensemble des opérations d'équipement :

- De l'excédent d'investissement reporté 2013 pour ..... 63 167 €
- des subventions à hauteur de ..... 467 055 €
- des emprunts à hauteur de..... 2 966 477 €
- du fctva à hauteur de ..... 426 199 €
- des dotations aux amortissements pour..... 304 252 €

D'autre part de :

- l'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement de 391 000 € correspondant principalement au remboursement du capital de la dette.